

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

MÉDIATHÈQUE L'ALPHA – CONVENTION AVEC
L'AUTEUR SAMUEL DOCK DANS LE CADRE D'UNE
RENCONTE SUR LA SANTE MENTALE
AVENANT N°1

DGA Cohésion territoriale et appui aux
communes - L'Alpha et son réseau de
lecture
Numéro : 2026-D-092

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attribution du Conseil au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

Vu, la décision 2026-D-046 du 16 février 2026 approuvant la convention avec l'auteur Samuel Dock dans le cadre d'une rencontre sur la santé mentale,

Considérant que des erreurs se sont glissées dans la convention visée ci-dessus qu'il convient de corriger,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé l'avenant n°1 à la convention avec l'auteur Samuel Dock, passée entre l'auteur et Grand Angoulême pour l'Alpha médiathèque.

Article 2 – L'avenant n°1 prévoit la modification des articles II, III et IV de la convention visée ci-dessus dans le cadre d'une rencontre sur la santé mentale qui aura lieu le samedi 14 mars 2026 à 16h à la médiathèque l'Alpha.

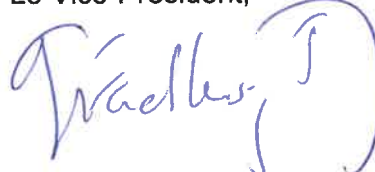
Article 3 – GrandAngoulême ne s'engage plus à réserver les titres de transport de l'auteur et son hébergement mais s'engage à rembourser à Samuel Dock, sur présentation d'une facture et des justificatifs, ses frais de transport (train, 2nde classe) et d'hébergement.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 25 MARS 2026

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 25 MARS 2026
Publié ou notifié,
Le 25 MARS 2026

Pour Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY